

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
du COMITE-DIRECTEUR du MERCREDI 8 MARS 2023 à 17 heures 30
Salle Maurice Chevalier à AMNEVILLE

Pour l'Eurométropole de Metz

Mme LAEUFFER (Jussy) ; CLARIS (Lessy) ; **SEBBEN (1^{er} Vice Président)** GLESER – SCHMITT (Lorry lès Metz) ; POSTERA – GAVINA (Roncourt) ; BOTELLA (Ste Ruffine) ; Mmes SPORMEYEUR – SUTTER (Saulny) ; MM. FAVRE - LECLAIRE (Vaux) ; DIEUDONNE (Vernéville)

Pour la communauté de communes Pays Orne Moselle

MM. DOS SANTOS - REPERT (Amnéville) ; AUSESKEY (Bronvaux) ; BOLTZ (Clouange) ; LACAVA (Moyeuve Grande) ; MEOCCI (Marange Silvange) ; Mme SUSANJ (Pierrevillers) ; MM. RISSER – DUMON (Rombas) ; **MATELIC (Président)** - SCHONS (Rosselange) ; MOUGIN – GOBBI (Vitry sur Orne)

Pour la communauté de communes Rives de Moselle

MM. SPINELLI (Fèves) ; BIGOT (Gandrang) ; DE SANCTIS - D'AMORE (Mondelange) ; Mme BECKER (Norroy le Veneur) ; MM. GIRCOURT – ARNOULD (Plesnois) ; SCHMELTER – Mme MONIER (Richemont) . PIRES (Semécourt) ;

Communes

MM. GERARD (Ancy-Dornot) ; LEJEAU (Mars la Tour) ; POUGET - LEROY (Rezonville-Vionville) ;

Etaient absents et avaient donné procuration :

M. FACHOT (Jussy)	à Mme LAEUFFER (Jussy)
M. BESSON (St Privat la Montagne)	à M. SEBBEN (St Privat la Montagne)
M. CARL (Ste Ruffine)	à M. BOTELLA (Ste Ruffine)
Mme THOMAS (Clouange)	à M. BOLTZ (Clouange)
M. BENABID (Moyeuve-Grande)	à M. LACAVA (Moyeuve-Grande)
M. BROCKLY (Pierrevillers)	à Mme SUSANJ (Pierrevillers)
Mme BAROTTE (2 ^{ème} Vice Présidente)	à Mme BECKER (Norroy le Veneur)
M. HUMBERT (Tronville)	à M. LEROY (Rezonville Vionville)

Etaient absents, excusés :

Mme LOGIN – M. LEOMY (Amanviller) ; MM. SCHURCH - MULLER (Gravelotte) ; PHILIPPE (Lessy) ; DUCHE (Vernéville) ; Mme FERRER (Bronvaux) ; MULLER (Marange Silvange) ; DE MOURA – CLAUSSE (Montois la Montagne) ; SCHWEIZER - STIBLING (Moyeuve Petite) ; COVALCIQUE - KLAMMERS (Ste Marie aux Chênes) ; PATRIGNANI (Fèves) ; MANGONI (Gandrang) ; HENRY (Semécourt) ; M. WILLAUME - Mme RUMML (Talange) ; MM. SCHOENACKER (Ancy Dornot) ; LOIZEAU (Mars la Tour) ; M. PERIN – Mme LABISSY (Puxieux) ; M. SPANG (Tronville)

Assistaient également à cette réunion :

M. LOSCH, Maire de Lessy,
M. FOURNIER, Maire de Rombas, Conseiller Départemental de la Moselle et Président de la CCPOM,
M. BERNEZ Chef du service Cycle de l'Eau RIVES DE MOSELLE,
Mme MOLLENTHIEL, Trésorière de Montigny Pays Messin.

Monsieur MATELIC remercie la municipalité la commune de Amnéville pour l'accueil du comité directeur du SIEGVO pour son assemblée et passe ensuite la parole à M. MUNIER, maire d'Amnéville pour un mot d'accueil.

Il passe ensuite la parole à M. FOURNIER, Maire de Rombas et Conseiller Départemental de la Moselle pour un mot d'accueil.

Le Président fait part des procurations et souligne la présence de Mme MOLLENTHIEL, Trésorière de Montigny Pays Messin ainsi que la présence de M. LOSCH, maire de Lessy ainsi que des membres du conseil municipal d'Amnéville.

Il fait part également de la présence de M. BERNEZ, Chef du Service Cycle de l'Eau à la Communauté de Communes des RIVES DE MOSELLE

Constant que le quorum était atteint, le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

I – APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES REUNIONS PRECEDENTES

Le procès verbal de l'assemblée générale du vendredi 27 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

II – COMPTE DE GESTION – Année 2022

Le compte de gestion est établi à l'aide de la comptabilité, en partie double, tenue par le Trésorier principal de Montigny Pays Messin, Receveur du syndicat. Les résultats du compte de gestion sont conformes à ceux du compte administratif.

Le quitus au receveur est voté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

III – COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le compte administratif 2021 est présenté par M. Sebben, 1^{er} Vice Président et présente les résultats suivants :

	Mandats émis	Titres émis	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
FONCTIONNEMENT (total)	11 405 025,46 €	9 694 636,33 €	667 094,79 €	- 1 043 294,34 €
INVESTISSEMENT (total)	3 000 728,04 €	3 835 407,92 €	- 24 388,23 €	810 291,65 €
Dont 1068		0 €		
Total du budget	14 405 753,50 €	13 530 044,25 €	642 706,56 €	- 233 002,69 €

Ainsi, le compte administratif 2022 fait apparaître :

- un déficit d'exploitation de 1 043 294,34 €,
- un excédent d'investissement de 810 291,65 €,
- un résultat brut de clôture de 233 002,69 € (déficit),
- des restes à réaliser à hauteur de 952 888,31 € en dépenses et 776 934,11 € en recettes,
- En conséquence, un résultat net de clôture de 405 956,89 € (Déficit).

Conformément aux dispositions réglementaires, M. MATELIC se retire et M. SEBBEN, 1^{er} Vice Président soumet le compte administratif 2022 au vote.

Il est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

IV – REPRISE DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022

Compte tenu que le résultat de la section d'exploitation est déficitaire, il n'y a pas de résultat à affecter. Le résultat déficitaire de la section d'exploitation soit 1 043 294,34 sera inscrit en dépense de fonctionnement au compte 002.

Le résultat excédentaire de la section d'investissement sera inscrit en recettes d'investissement au compte 001.

Les restes à réaliser seront intégralement reportés au budget primitif 2023.

Adopté à l'unanimité.

V – BUDGET PRIMITIF 2023

Le comité directeur vote à l'unanimité le budget primitif 2023 arrêté aux sommes ci-dessous :

	RESTE A REALISER	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL
Investissement	952 888,31	1 386 877,43	2 339 765,74
Fonctionnement		12 389 101,04	12 389 101,04

RECETTES			
	RESTE A REALISER	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL
Investissement	776 934,11	3 884 054,49	4 660 988,60
Fonctionnement		12 389 101,04	12 389 101,04

M. MATELIC passe la parole à Mme Mollenthiel pour quelques mots d'explication sur la présentation du budget primitif 2023.

Mme MOLLENTHIEL, Trésorière de Montigny Pays Messin : M. MATELIC avait annoncé dernièrement qu'il serait bon de ralentir au niveau de l'investissement. Comme on est en excédent en section d'investissement on aurait pu inscrire des dépenses en investissement mais on veut un budget sincère. On a donc décidé de présenter un budget en suréquilibre en section d'investissement. Donc vous avez plus de recettes que de dépense. On verra bien au niveau du Préfet ce qui est dit. C'est vrai que c'est autorisé en M14. Pour la M49, le Code Général des Collectivités Territoriales le prévoit lorsqu'il y a une programme pluriannuel d'investissement. Je pense que vous en avez un. Après, on peut l'expliquer dans la mesure où on essaie de réduire les dépenses pour maintenir une trésorerie un peu plus élevée. Actuellement, on a un gros décalage entre les encaissements et les décaissements. Dans ces conditions, il ne faut pas augmenter les dépenses. A vous de dire ce que vous en pensez mais c'est plus sincère et peut être plus prudent de procéder ainsi.

M. MATELIC : Merci pour ces précisions et on se doit de présenter un budget sincères. Au moment du vote du Débat d'Orientation Budgétaire, j'avais annoncé qu'au niveau des investissements on réduirait la voilure, notamment par rapport à la situation financière du SIEGVO. Cette situation est due à l'augmentation de nos factures énergétiques et à l'augmentation des matériaux. On a effectivement voté une augmentation de l'eau au mois d'octobre mais qui ne s'applique qu'à compter du 1^{er} novembre. On ne peut pas encore mesurer l'impact de ces augmentations. Il faudra attendre la fin de l'année pour pouvoir mesurer l'incidence de ces augmentations sur l'ensemble de nos abonnés. A ce jour, nous sommes à jour du paiement des factures à nos fournisseurs. Il nous faut construire un budget syncère et ne pas inscrire des dépenses qui ne seront pas réalisées. Effectivement, il y a le contrôle de légalité et si on nous demande d'équilibrer le budget, on l'équilibrera. Mais pour ce faire, on devra inscrire des dépenses fictives qui ne seront pas réalisées. Je voulais remercier Mme MOLLENTHIEL d'avoir travaillé avec nous sur la construction de ce budget. La situation actuelle du SIEGVO n'est pas facile et on doit faire preuve de solidarité.

M. MATELIC présente ensuite le budget et passe ensuite la parole pour d'éventuelles interventions.

Mme SUTTER, délégué de l'Eurometropole (Saulny) : On a reçu la dernière version du budget ce matin et pour ma part je n'ai pas eu le temps de comparer. Est-ce que tu peux expliquer la différence par rapport au document d'avant. Pourquoi on arrive maintenant à un budget équilibré alors qu'il était déficitaire avant en fonctionnement.

M. MATELIC : Nathalie, est ce que vous pourriez répondre ?

Nathalie MARTIGNON, Responsable administrative SIEGVO : Dans la première version du budget, j'avais mis une somme en autofinancement en négatif ce qui n'est pas possible. Pour établir le budget, je pars d'un fichier excel dans lequel les formules de calcul sont mises par défaut. Dès le départ, je me suis dis qu'il y avait un soucis mais j'ai interrogé tardivement Mme MOLLENTHIEL alors que la version erronée du budget avait déjà été envoyée. Le budget a donc été modifié et c'est pour cette raison que vous l'avez reçu aussi tardivement.

M. MATELIC : Effectivement, ce n'est pas une situation habituelle car on ne clôt jamais un budget en déficit en section de fonctionnement. On a donc interrogé la trésorerie et Mme MOLLENTHIEL a suivi nos travaux avec nous et c'est pour cette raison qu'il y a eu plusieurs versions du budget. Et Mme MOLLENTHIEL peut peut être compléter la réponse.

Mme MOLLENTHIEL, Trésorière de Montigny Pays Messin : Je ne vais pas vous expliquer grand-chose de plus. C'est vrai qu'il y avait un déficit de fonctionnement et ce n'est pas habituel au SIEGVO. Il y avait au départ de l'autofinancement en investissement et ca montrait que c'était l'investissement qui finançait le fonctionnement ce qui est totalement interdit. Donc on a donc enlevé cet autofinancement et on a vérifié tous les comptes pour arriver à cette version du budget qui est maintenant correcte.

M. MATELIC : Le budget a été présenté en détail hier soir à la réunion de bureau et des explications avaient été déjà apportées. Le bureau a donné un accord de principe hier soir.

Mme SUTTER : On voit bien que les budgets sont très difficiles en ce moment aussi bien pour les communes, pour le SIEGVO ou pour les autres et au niveau fonctionnement ça va être très tendu. Quels sont les plans d'action qui vont être mis en place cette année pour tenir le budget et quelles sont les pistes d'économie possible qui vont être mises en place au niveau du SIEGVO.

M. MATELIC : les pistes d'économie qui ont été mises en place, c'est déjà d'arrêter et de suspendre nos investissements. L'ensemble de nos dépenses en fonctionnement ont été revues à la baisse par rapport à l'année dernière.

M. GLESER, délégué de l'Eurométropole (Lorry lès Metz) : Je complète l'intervention de Mme SUTTER, vous avez présenté tout un plan d'économie avec plusieurs axes ça donne quoi ces chiffres

M. MATELIC : On vient de démarrer ce plan d'économie et on a pas encore toutes les incidences mais il est mis en place et il fait partie intégrante du SIEGVO.

M. GLESER : il est chiffré aujourd'hui dans le budget ou pas ?

M. MATELIC : Par rapport au budget il est chiffré par la baisse de certaines dépenses de fonctionnement.

M. GLESER : Et je vais insister sur ce qui a été dit par rapport au caractère tardif des documents. Je rappelle aussi que nous sommes des représentants de l'Eurométropole et qu'à ce titre on a une procédure interne qui analyse avec les services de l'Eurométropole les budgets des différents syndicats des eaux. Donc ça serait bien qu'on puisse les avoir dans des délais raisonnables.

M. MATELIC : Au niveau du fonctionnement, on a toujours travaillé avec un bureau qui valide un budget. On a eu un bureau au mois de février et malheureusement on a pas eu le quorum ce qui nous a contraint à repousser le bureau hier soir.

M. CLARIS, délégué de l'Eurométropole (Lessy) : Je voudrais revenir sur les propos qui ont été tenus. On est des représentants de l'Eurométropole mais on est pas tous loigé à la même enseigne car certains font analyser et d'autres ne sont pas au courant fin de la parenthèse, ça se réglera en interne à l'Eurométropole. En ce qui concerne le retard eh bien si les gens venaient aux réunions, parce que moi j'y étais. j'ai fait le déplacement pour rien et je trouve que c'est un manque de respect pour les collègues et de politesse de ne pas venir aux réunions quand on s'est porté volontaire pour être membre d'un bureau. Il y a des cas de force majeure je suis d'accord, mais par rapport au nombre d'absents, tout le monde n'était pas en cas de force majeure. On a la chance au SIEGVO d'avoir les dates des réunions quasiment un an à l'avance donc avant de parler de retard il faudrait que les membres du bureau soient présents aux réunions.

M. SCHMELTER, délégué des Rives de Moselle (Richemont) : Je voulais rebondir sur l'intervention du président et de mes collègues et c'est vrai que quand il n'y a pas de quorum, c'est gênant. On a l'impression qu'il y a un manque d'intérêt. J'abonde dans ce sens car moi-même j'étais présent et 15 jours pour sortir les éléments budgétaires, ça compte dans une organisation. Si tout le monde avait été là, je pense qu'on aurait pu avoir le compte rendu de ces éléments plus en amont qu'hier ou ce matin.

M. LEJEAU, délégué de Mars la Tour : C'est pas un manque d'intérêt c'est du savoir vivre. Quand on sait qu'on ne sera pas là on prévient c'est tout.

M. BOTELLA, délégué de l'Eurométropole (Ste Ruffine) : On a eu transmission d'une copie des réponses aux questions qui ont été posées par des collègues par rapport à ce budget et les services ont répondu. Je trouve normal qu'en tant que membre du comité directeur du SIEGVO, nous puissions poser des questions et interroger les services. C'est la démocratie et c'est le fonctionnement de notre administration. Par contre que ces collègues consultent un service extérieur, à savoir l'Eurométropole, je trouve ça malsain et indécent. Dans la mesure où ça crée une certaine défiance, j'estime que si on a des questions on les pose aux services du SIEGVO ou à la Présidence, on a la transparence. Le fait de le faire de cette manière, à mon avis, ça crée une défiance. J'aimerais expliquer ici sereinement le fait que la Présidence mise en place, le bureau et les services ont toute ma confiance. Ils font leur boulot et répondent à nos questions. Je rappelle également que tous les comptes et tous les budgets du SIEGVO sont suivis et accompagnés par notre trésorière. Quand on dit qu'un budget n'est pas sincère, on remet en question l'expertise et le travail de la trésorière. Je tiens à dire que dans des situations comme celles-ci on a par le passé toujours été solidaires des résultats quand ils étaient bons. On doit être aussi solidaire quand les résultats ne sont pas bons.

M. GLESER, délégué de l'Eurométropole (Lorry lès Metz) : Deux trois petites remarque. La première c'est que la date initiale du bureau était le 14 février et ça a été décalé au 15. Personnellement, j'avais d'autres obligations à cette date et c'est difficile de se libérer avec quelques jours de prévenance. Je comprends que la date du 14 n'était pas forcément la meilleur et d'autres gens avaient d'autres choses à faire le 14 février. Pour ma part, je l'avais dans mon agenda. Deuxième remarque, l'Eurométropole a la compétence Eau et c'est à ce titre là qu'on est désigné. On des représentants de l'Eurométropole, on a un service Eau à l'Eurométropole qui n'est pas juste là pour faire de la comptabilité et attendre que le temps passe. Ils sont là pour nous assister en tant que représentant. La saisine de ce service par certaines communes de la métropole pour avoir un avis, avis que j'ai transmis au Président pour pouvoir rectifier certaines choses mis en évidence par la métropole. Je ne dis pas que l'avis de la métropole était juste pour tous les points parce qu'ils n'ont pas forcément toutes les données. Ce serait bien qu'il y ait plus d'échange avec les services compétents des intercos sur ce sujet. Je travaille sur d'autres sujets, je suis président de l'Alec et j'ai des contacts réguliers avec les intercos pour ne pas avoir juste un rapport une fois dans l'année et avoir des éléments au fil de l'eau et c'est compliqué de prendre une position. Le fait de poser des questions et d'interroger n'étaient pas une forme de défiance, c'était juste pour avoir une information pour pouvoir se positionner d'une manière claire et responsable par rapport au fonctionnement du SIEGVO. C'est ce qui est demandé à tous les délégués et si on est pas là pour ça on fait juste un gueuleton et on valide autour d'une table les décisions.

Mme MOLLENTHIEL, Trésorière de Montigny Pays Messin : Je voulais juste préciser quelque chose. Jusqu'à maintenant, le SIEGVO faisait son budget tout seul sans consulter son comptable. Donc cette année, c'était particulier il y a eu des erreurs et il faut être indulgent. Je ne me sens pas du tout mise en cause parce que quand je suis intervenue, on a bien travaillé ensemble et on essaie de résoudre le problème. C'est essayer d'équilibrer le budget, de ne pas trop augmenter le prix de l'eau et on essaie de faire au mieux. Après vous raisonnez au niveau de l'Eurométropole. Pour avoir travaillé avec des structures plus importantes, je sais que vous êtes structurés, que vous avez des délais, des choses très normées, très organisées. C'est vrai qu'au SIEGVO, on est plus de façon bon enfant je dirai. Je critique ni l'un, ni l'autre mais j'essaie d'expliquer et qu'il faut faire preuve de compréhension. Je comprends aussi que vous n'avez pas pu analyser toutes les lignes et si vous voulez qu'on les analyse, je pense que personne n'est contre. Je trouve que c'est bien de poser des questions, que vous ayez des explications plutôt qu'avoir une simple lecture et que personne ne comprenne rien. La comptabilité c'est aussi voir ce que ça représente, ce que ça veut dire, quelle évolution on peut avoir. C'est vrai que quand vous partez et que vous avez compris ce qu'il y a dans un budget, dans un compte administratif on a gagné quelque chose. Parce que ça représente des travaux, de l'entretien, des frais de personnel.

M. RISSER, délégué de la CCPOM (Rombas) : J'ai une question toute simple, est-ce que notre syndicat intercommunal est autonome ou est ce qu'il est dépendant de Metz Métropole. J'aimerais bien que juridiquement on ait une réponse parce que j'ai l'impression aujourd'hui qu'il y a une volonté de phagocyter notre syndicat par Metz Métropole. Si c'est le cas, il faut l'annoncer et ne pas avancer caché. Merci.

M. GLESER : Il n'y a aucune volonté, on est juste des délégués de la métropole et on est des représentants de la métropole. On défend les intérêts de nos administrés et les intérêts du SIEGVO. Quand on pose des questions, comme le disait Mme MOLLENTHIEL, c'est pas pour s'opposer par principe de s'opposer c'est pour comprendre et voir évoluer. Je vais en profiter parce que j'ai une question complémentaire pourquoi on ne met 4 000 000 € d'investissement parce qu'on n'est pas en capacité de les exécuter. Qu'est ce qui pose problème .

Mme MOLLENTHIEL : Je l'ai dit tout à l'heure, c'est un problème de situation de trésorerie, il y a un décalage entre les encaissements et les décaissements. Si vous faites des travaux, il faut les payer tout de suite et les factures d'eau on ne les recouvre pas tout de suite. Les émissions des rôles et donc des recettes ne sont pas calquées sur les dépenses. C'est pas compliqué à comprendre.

M. MATELIC : Il faut savoir qu'on a un encours de plus de 2 000 000 € qui n'ont pas été payés et qui concernent des reversements à faire aux gestionnaires d'assainissement. A ce jour, nous sommes parvenus à payer nos fournisseurs mais nous avons un retard dans les reversements aux gestionnaires d'assainissement. Lorsque le SIEGVO facture, il perçoit la redevance assainissement et reverse les sommes encaissés à ce titre aux différents gestionnaires d'assainissements. Et nous avons donc un retard sur la facturation de 2022. La plus grosse somme concerne des reversements pour VEOLIA Eau et le SIAVO. Nous allons les reconstruire afin de trouver un accord afin d'échelonner ces reversements.

M. MATELIC : On a un budget avec des prévisions budgétaires et on a une situation de trésorerie qui est réelle et qui ne nous permet pas actuellement d'engager des dépenses en investissement. Lorsqu'on sera à jour de ces reversements on pourra avoir une trésorerie plus solide qui nous permettra à nouveau de fonctionner comme auparavant avec un programme d'investissement annuel. Les seuls travaux qui seront réalisés cette année sont des travaux pour tiers pour lesquels il y a une recette en face. Il n'y aura pas de travaux de renouvellements de réseau seuls mis à part les travaux de déviation de conduite pour la création du rond point à Lorry lès Metz. Je vous remercie pour vos interventions. Les questions sont toujours de bonne augure et au SIEGVO on a jamais refusé de répondre lorsqu'on était interrogé. Vous avez d'ailleurs été destinataires des réponses qu'on a apporté aux questions posées par les délégués d'Amanvillers. L'ensemble des services est à la disposition de tous les délégués et des communes. Pour répondre à la participation des intercommunalités. Nous avons trois intercommunalités sur le territoire du SIEGVO qui nous ont confiés leur compétence eau. Nous avons l'Eurométropole de Metz et les communautés de communes du Pays Orne Moselle et des Rives de Moselle. Régulièrement un représentant de Rives de Moselle vient assister à nos travaux. Rien n'empêchent des représentants des autres intercommunalités de venir assister à nos travaux. On est dans une situation qui n'est pas facile et on a besoin d'être solidaire les uns des autres. Si on ne veut pas que le SIEGVO parte pour la occuper d'une société privée. Ce n'est pas mon souhait et je pense que ce n'est pas votre souhait. On essaie de garder un service public de qualité même si c'est difficile aujourd'hui. L'augmentation du prix de l'eau n'a pas été faite de gaieté de cœur. On est bien content d'avoir le SIEGVO dans des moments positifs mais comme le disait M. BOTELLA, il faut savoir faire preuve de solidarité dans les moments difficiles. Le budget est transparent et nous pouvons répondre à vos interrogations que ce soit Mme MOLLENTHIEL ou les services du SIEGVO. Nous ne sommes pas une métropole et la personne qui fait le budget au SIEGVO est Nathalie MARTIGNON et elle fait d'autres choses. On a pas les moyens d'avoir une structure comme une métropole mais il n'empêche pas qu'on ait de la rigueur dans ce qu'on fait. Toutes les interventions sont toujours constructives mais il faut qu'on avance ensemble pour le bien du SIEGVO.

Le budget primitif 2023 est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

VI – OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA BANQUE POSTALE

Le comité directeur autorise le Président à signer le contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale aux conditions ci-après :

- Montant : 350 000 €
- Taux d'intérêt : €STR (*) + marge de 1,020 % l'an
- Commission d'engagement : 350 € à la date de prise d'effet du contrat
- Commission de non utilisation : 0,180% du montant maximum non utilisé.

(*) €STR (prononcez « Ester ») est l'indice de référence, calculé par la Banque centrale européenne, qui a remplacé définitivement l'Eonia, depuis le 3 janvier 2022. Le dernier taux connu est de **2,398% au 27 février 2023**

Adopté à l'unanimité

VII – ADMISSION EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES

Le comité directeur, à l'unanimité, décide d'admettre en non – valeur une somme totale de 2 350,44 € imputée au compte 6541 – créances admises en non-valeur - ventilée comme suit :

- 1 712,67 € pour l'eau (eau, compteur, redevance de prélèvement),
 - 92,92 € pour la T.V.A.
- 354,80 € pour la redevance pour pollution domestique,
 - 22,19 € pour la T.V.A. sur la redevance pour pollution domestique
- 132,59 € pour la redevance de modernisation des réseaux de collecte,
 - 13,27 € pour la T.V.A. sur la redevance de modernisation des réseaux de collecte.
- 22,00 € relative à une facture de travaux.

Le comité directeur, à l'unanimité, décide d'admettre en créances éteintes une somme totale de 3 536,40 € imputée au compte 6542 – créances éteintes – ventilée comme suit :

- 2 198,15 € pour l'eau (eau, compteur, redevance de prélèvement)
 - 120,92 € pour la T.V.A.
- 664,22 € pour la redevance pour pollution domestique
 - 36,54 € pour la T.V.A. sur la pollution domestique
- 403,16 € pour la redevance pour modernisation des réseaux de collecte
 - 40,33 € pour la T.V.A. sur la redevance pour modernisation des réseaux de collecte
- 73,08 € relative à une facture de travaux

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Amanvillers, le 25 avril 2023
Le Président du SIEGVO,

V. MATELIC